

ICANN69 | Journées de séances communautaires – Réunion conjointe ALAC / NCSG : l'ICANN et les droits de l'homme - une voie à suivre
Mardi 13 octobre 2020 – 14h00 à 15h30 CEST

GISELLA GRUBER : Cette séance va commencer. Merci de lancer l'enregistrement.

Merci à tous. Bonjour et bienvenue, bonsoir. Je m'appelle Gisella Gruber. Bienvenue à la réunion conjointe de l'ALAC et du NCSG « ICANN et droits de l'homme, une voie à suivre ».

Il y aura l'interprétation simultanée en français et en espagnol. Elle sera disponible pour cette séance via Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network. Les participants sont donc encouragés à télécharger l'application de Congress Rental Network suivant les instructions se trouvent sur le chat de Zoom ou dans le document disponible sur la page web de la réunion.

Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main dans la salle Zoom. Lorsque vous serez appelé par votre nom, notre équipe de soutien technique activera votre micro. Veuillez alors indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler. Faites-le à chaque fois que vous prenez la parole. Et dites-nous si vous allez parler une autre langue que l'anglais.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Au moment de parler, assurez-vous de mettre en muet tous les autres dispositifs, y compris l'application de Congress Rental Network. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de comportement de l'ICANN.

S'il y a des perturbations durant la séance, notre équipe technique mettra en sourdine les participants. Merci.

Sans attendre, je vais passer la parole à Joanna Kulesza qui sera la modératrice pour l'ALAC durant cette séance. À vous Joanna.

JOANNA KULESZA :

Bienvenue à la séance conjointe entre l'ALAC et le NCSG. Nous avons discuté des questions des droits de l'homme au sein de l'ICANN depuis longtemps, cela fait partie de la discussion sur la responsabilité. Attendez... Et cela a été un débat de politique au sein de l'ICANN. Mon co-hôte pour la réunion aujourd'hui est Ephraïm, qui est l'auteur du travail qui est fait entre l'ALAC et le NCSG. Cela est lié à la protection des droits de l'homme et des droits des utilisateurs dans l'environnement de l'ICANN. Cela a posé plusieurs problèmes pour la communauté et nous parlerons des raisons pour lesquelles cela fut si complexe.

Le but de cette séance est d'offrir une idée sur ce qui a été fait dans le contexte de la discussion sur la responsabilité. Pour cela, nous avons

des intervenants qui vont participer. J'ai donc demandé à Olivier Crépin-Leblond et à Cheryl Langdon-Orr de représenter l'ALAC. Ces personnes ont été très actives dans les discussions. Il y a eu un consensus dans le travail de ces deux groupes spécifiques. Nous allons donc entendre parler des membres de chaque communauté sur leur perspectives de leur travail et surtout, sur la manière dont on va pouvoir avancer.

Je suis contente de pouvoir modérer cette réunion avec Ephraïm car il a été très actif au niveau du NCSG. Nous allons parler de l'Article 19 qui se focalise sur la discussion sur les droits de l'homme.

Avec cela, je voudrais passer la parole à Ephraïm pour qu'il fasse une introduction rapide. Nous voudrions bien sûr diviser le temps qui nous est imparti entre les deux thèmes qui doivent être discutés par les différents membres de la communauté pour que les choses soient plus efficaces. Ephraïm, je voudrais donc vous passer la parole pour que vous puissiez modérer la séance et aussi parce que vous avez beaucoup travaillé sur le point 2 de l'ordre du jour sur la liste. Merci encore une fois de nous avoir rejoints. Je suis très impatiente d'écouter cette séance.

EPHRAÏM KENYANITO :

Merci Joanna. Merci à tous de participer à cette session. Je suis très heureux de voir qu'il y a un intérêt élevé pour cette question.

Pour répéter ce qu'a dit Joanna, cette séance est plutôt une réflexion sur ce qui a été fait, sur le point où on en est maintenant et sur ce

qu'on va faire à l'avenir. Cette question est nouvelle mais malgré tout très importante. Je voudrais présenter le point de discussion 3. Je voudrais aussi présenter le coprésident du groupe de travail sur les droits de l'homme, qui est lui aussi sur cet appel.

Maintenant, je voudrais parler du point 2. Je voudrais demander à Sally, Betsy et Ergys de présenter cette question 2. Il y a beaucoup de choses à discuter. Nous pouvons essayer de continuer à voir comment nous pouvons étudier les droits de l'homme vis-à-vis d'ICANN Org et des SO et des AC et des utilisateurs finaux.

Je voudrais aussi vous dire que l'ombudsman est lui aussi sur cet appel. Il participe aussi beaucoup au travail qui est fait sur tout ce qui est lié aux droits de l'homme. Merci beaucoup donc à la participation de tout le monde.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à mes collègues d'ICANN Org qui pourraient aussi parler des étapes qui ont été entreprises. Il serait bon de pouvoir s'aider les uns les autres pour tout ce qui est lié aux utilisateurs finaux.

BETSY ANDREWS :

Merci Ephraïm.

Je travaille avec Sally Costerton et Ergys pour tout ce qui est responsabilité publique. Je vais vous donner un petit aperçu sur le travail que nous avons fait à propos de l'impact d'ICANN Org sur les droits de l'homme. Nous allons passer bien sûr à l'historique du

projet, au cadre de travail, aux recommandations, à la mise en œuvre et bien sûr, nous allons parler des prochaines étapes à entreprendre. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

ICANN Org a donc fait une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme, on appelle cela le HRIA, pour évaluer les opérations. Pour conduire cette évaluation, nous avons fait une demande pour un processus de proposition. Ce groupe a travaillé et nous a permis d'évaluer un cadre pour voir si nous pourrions trouver des manières d'améliorer ce que nous faisons lorsqu'il s'agit de l'impact sur les droits de l'homme. C'est un exercice qui est fait et qui est compris dans le processus, et Ephraïm en a parlé. Mais c'est important parce que le FOI qui a été développé durant le travail de la piste de travail 2 nous a bien sûr permis d'étudier ce travail. Mais c'est aussi une opportunité pour fournir des recommandations pour que nous puissions mettre en œuvre les meilleures pratiques et gérer les affaires pour avoir un impact positif et avoir moins d'impacts négatifs. Passons à la prochaine diapositive s'il vous plaît.

Ce cadre de travail est basé sur quatre zones fonctionnelles. Nous avons les ressources humaines, l'impact sur les employés de l'ICANN, les vendeurs et les personnes avec qui ont fait des affaires. Vous voyez ici des exemples du travail qui est fait dans chaque domaine de l'évaluation. Ils ont fait une révision de beaucoup de documents, ils ont fait des entrevues avec le personnel, ils ont fait un sondage anonyme pour en arriver à leurs conclusions.

Passons à la prochaine diapositive, nous allons parler des recommandations.

Les résultats de ce processus nous ont permis de voir que l'ICANN a été engagée dans de bonnes pratiques, mais nous n'avons pas mis cela en œuvre. Donc nos recommandations, c'est de rendre ces pratiques générales en politiques formelles pour qu'elles restent de bonnes pratiques dans l'avenir.

D'autres recommandations incluent le fait qu'on puisse mettre en œuvre une déclaration à ce sujet. C'est quelque chose de très important à considérer pour déterminer comment les choses peuvent être mises en œuvre au niveau des opérations. Cette recommandation sera plus familière aux personnes qui travaillent dans le groupe puisqu'elle est liée aux recommandations de la communauté et à l'interprétation du cadre de travail. Cette notion de fournir un FOI pour voir si on peut respecter les valeurs fondamentales et ces sujets est reliée à l'impact sur les droits de l'homme.

Il y a aussi la sensibilisation et la formation des employés. Nous avons aussi changé un petit peu nos stratégies pour accommoder les inquiétudes liées aux droits de l'homme.

Quand il s'agit de la mise en œuvre, je pense que nous avons fait des progrès. La moitié de ces recommandations ont été mises en œuvre et il s'agit de faire des mises à jour des politiques pour tout ce qui est opérations, recevoir des retours d'information du personnel et de soutenir aussi bien sûr le bien-être mental du personnel. Nous avons

fait cela pendant le mois du bien-être et tout cela a été très utile. Nous allons continuer à célébrer ce mois du bien-être dans l'avenir.

Nous avons aussi travaillé sur d'autres recommandations et nous les mettons en œuvre maintenant ou alors elles sont en considération au sein du processus en lui-même. Certaines des recommandations ne seront peut-être pas mises en œuvre parce que nous avons des problèmes de ressources ou parce que les choses ont changé depuis que l'évaluation a été faite. Il y a eu des changements au niveau du travail, bien sûr. Il y a eu d'autres inquiétudes qui nous ont permis de changer les priorités, qu'il s'agisse des voyages, de la sécurité physique, etc. Toutes les recommandations du rapport ont été considérées sérieusement et on essaie d'améliorer les meilleures pratiques des opérations. Passons à la prochaine diapositive.

Cette situation courante nous permet de continuer avec les processus de mise en œuvre, mais ce n'est pas limité à cela. Nous allons évaluer les recommandations. C'est un processus qui continue. Et nous avons aussi appris des leçons. Nous avons travaillé sur les politiques qui ont été élaborées et nous voulons nous assurer que nous allons dans la bonne direction. On n'a jamais fini quand il s'agit de mettre en œuvre des recommandations qui ont un impact sur l'amélioration, etc. ou l'impact que cela a sur votre personnel ou les personnes qui sont autour de vous. Avec les changements que nous allons faire au niveau de la stratégie ICANN Org, nous avons essayé de suivre cette évaluation de l'impact sur les droits de l'homme. Et moi, je travaille là-dessus avec Ergys. Nous avons pu faciliter ce processus pour faire

avancer les recommandations et nous avons apporté du soutien dans tous ces domaines.

Le travail va donc continuer et nous allons bien sûr vous donner une idée des progrès qui seront faits. Nous allons faire des mises à jour sur toutes les mises en œuvre pour voir le statut de notre travail et sur le travail qui sera bien sûr fait dans l'avenir lorsqu'il s'agit des bonnes pratiques au niveau d'ICANN Org, des pratiques qui ont un impact sur les droits de l'homme.

Merci d'avoir passé du temps avec moi et maintenant, j'espère que vous allez pouvoir me poser des questions. Et je repasse la parole à Sally. Merci.

JOANNA KULESZA :

Je vais continuer à assumer mon rôle de modératrice. Donc nous allons passer à une séance de questions et de réponses. Si vous avez des questions spécifiques auxquelles vous voulez qu'on réponde tout de suite, dites-le. Et sinon, nous aurons une séance de questions et de réponses à la fin de cette séance. Cette présentation sera divisée en deux parties.

Je donne la parole à Sally.

SALLY COSTERTON :

Bonjour. À moins qu'il y ait des questions, je propose qu'on continue à avancer et qu'on prenne les questions à la fin, si vous êtes d'accord.

JOANNA KULESZA : Parfait.

Sally, Ephraïm, Ergys, vous avez la parole.

ERGYS RAMAJ : Si vous voulez, nous allons continuer comme Sally l'a dit et nous prendrons les questions à la fin.

JOANNA KULESZA : Parfait. Alors, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Je vais demander à Cheryl de prendre la parole. Cheryl va nous présenter son exemple de l'ALAC en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous avons travaillé sur ce thème, il y a des séances politiques, nous avons beaucoup d'expérience dans ce domaine et je pense que nous avons beaucoup appris. Je vais maintenant donner la parole à Cheryl. Cheryl Langdon-Orr, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup Joanna.

Je vais vous présenter une petite histoire des droits de l'homme à l'ALAC. Je vais vous dire un petit peu d'où nous venons. Mais avant, je voudrais remercier Betsy pour sa présentation et l'équipe de Sally. Je vais vous parler un petit peu de ma perspective, mais je suis ravie d'entendre tout ce qui a été dit et les données qui ont été présentées.

C'est quelque chose qui est très important pour nous. Nous apprenons beaucoup de choses dans ce domaine.

Maintenant, cela dit, nous allons passer à la prochaine diapositive. J'ai des petits problèmes techniques, mais ce n'est pas grave.

Au début, il y avait un groupe de travail sur la responsabilité, groupe intercommunautaire avec des recommandations, piste de travail 1. Ce qui est important par rapport à ce groupe de travail qui travaillait sur la responsabilité de l'ICANN, c'est qu'on voulait que la communauté participe à l'ICANN et qu'elle s'engage à considérer qu'ICANN devait prendre une position dans ce domaine. On devait travailler dans un secteur, il y a eu la transition des fonctions IANA avec des dates butoirs qui nous ont obligés à travailler et à laisser de côté ce thème. Donc la piste de travail 1 a travaillé sur d'autres thèmes. Nous avons continué les travaux qui étaient en cours.

On me dit que j'ai un petit problème de connexion. Je suis navrée.

En tout cas, la piste de travail 2 avec un cadre d'interprétation a commencé à se pencher sur la question des droits de l'homme, comme l'a dit Betsy. Et tout ce travail a été fait à l'époque et la communauté d'At-Large et les utilisateurs finaux ont beaucoup participé à ces activités.

Avant que l'on pose cette question, je dirais que l'ALAC et sa communauté, qui est la communauté At-Large, rappelez-vous, ce sont 15 membres qui sont élus et sélectionnés pour former le comité consultatif d'At-Large. Et c'est le comité consultatif de la structure

ICANN. Et cette communauté At-Large, ce sont les membres individuels et les structures At-Large qui interagissent avec la communauté des utilisateurs finaux. Et cette communauté a un mandat, et le rôle de l'ALAC est d'agir dans le meilleur intérêt des utilisateurs finaux, des personnes qui sont en ligne et des personnes qui utilisent l'internet.

Par conséquent, nous avons participé à cette discussion dans la piste de travail 2. Et une des recommandations de la piste de travail 1 était que les droits de l'homme et les valeurs principales des droits de l'homme qui se trouvent dans les statuts constitutifs soient inclus et le résultat du début du travail de la piste de travail 1 devait aussi inclure dans le cadre d'interprétation certains termes accordés et bien définis. Et l'utilisation de la terminologie dans les statuts constitutifs indique qu'il fallait structurer, développer et publier ce cadre d'interprétation. Et il fallait tenir compte de cette approche de la piste de travail 1. Dans la présentation, vous avez ici différents liens qui vous renvoient à des documents importants. Si cela vous intéresse, vous pouvez les consulter.

La piste de travail 2, il y a eu une évaluation de la mise en œuvre, toutes les choses qui ont résulté du travail réalisé pendant la piste de travail 1 concernant les droits de l'homme, l'ensemble de cette section. La partie de ce rapport a été publiée en 2019, le 5 novembre. Si vous ne l'avez pas lue, je vous recommande de lire cette partie de ce rapport. Passons à la diapositive suivante.

Je voulais aussi vous dire que sur la diapositive précédente, j'ai pris le temps d'inclure la définition parce que nous avons beaucoup travaillé sur la rédaction et sur la façon dont on pouvait répondre à la mission de l'ICANN dans cette définition des droits de l'homme.

Ici, vous voyez le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 avec deux citations qui sont intéressantes, je pense, dans le cadre de cette discussion. Et c'était quelque chose qui, à mon avis, a été souvent oublié. Avec tous ces droits, je pense que personne dans cette séance en particulier va être contre l'importance des droits de l'homme, bien sûr.

Ce que nous devons comprendre, surtout du point de vue des utilisateurs finaux, c'est qu'ici, il y a une série de responsabilités qui sont en jeu. Nous avons défini cela pour le Conseil d'Administration dans cette évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 en ce qui concerne les droits de l'homme. Donc le Conseil ne peut pas être l'unique arbitre des droits de l'homme. Il y a une obligation à travers la communauté de considérer les droits de l'homme dans la mesure où ils fournissent des conseils et des recommandations politiques. Dans ce domaine, la communauté va avoir besoin d'établir des mécanismes pour contrôler afin que les recommandations, les conseils ou les politiques ne violent pas les valeurs centrales des droits de l'homme. Nous avons ici une inclusion de cette question des droits de l'homme dans les statuts constitutifs.

Il fallait de nouveau 12 mois pour continuer à avancer dans la mise en œuvre de ces recommandations. Et dans ce rapport, et je vous

recommande de nouveau de lire cette section 3 du rapport, j'ai inclus une petite partie ici dans ma présentation pour que vous puissiez la connaître. On parle ici de la priorisation, de l'évaluation, de la façon dont cela demande du temps, de l'énergie, pour que soit intégré le travail de la piste de travail 2.

Betsy a fait une très bonne introduction de tout cela, donc je ne vais pas en parler. Mais ICANN Org a aussi présenté en mai 2019 des indications claires de la participation de notre organisation à ce travail à travers le rapport d'évaluation de l'impact des droits de l'homme qui a été publié et nous allons voir certains points importants de ce rapport. Je vais passer à la dernière partie de la présentation pour que nous puissions avoir une conversation.

Donc où en sommes-nous maintenant ? Je dirais que nous devons considérer ce que le groupe de travail de Sally vient de dire, c'est-à-dire ce qu'il nous reste à faire. Du point de vue de la perspective des utilisateurs finaux, nous devons maintenant analyser tout cela pour voir comment nous pouvons contribuer à valoriser et à assurer que la confiance que nous avons envers notre organisation va permettre de faire un rapport, une mise en œuvre régulière puisque tout cela est ce qui va nous permettre de tenir compte des intérêts de la communauté des utilisateurs finaux en ligne pour la question des droits de l'homme. Pour le moment, nous parlerons seulement des droits de l'homme. Nous devons nous assurer que nous tenons compte de cette priorité et que tout cela soit inclus dans la mission et dans la portée du travail de l'ICANN.

Et sur ce, je vous remercie. Et je voulais aussi dire que vous pouvez participer au travail du comité consultatif et de l'ALAC, le conseil et les secteurs qui analysent le développement des politiques ou l'élaboration de politiques qui doit assurer que les droits de l'homme sont respectés à tous les niveaux. Et nous, nous nous sommes engagés en tant que communauté de l'ICANN, en tant que SO, AC, organisations de soutien et comités consultatifs, de nous assurer que nous avons articulé correctement le rapport et le travail sur les bonnes pratiques en ce qui concerne les droits de l'homme.

Je vous remercie beaucoup. Je vous donne la parole, Joanna.

JOANNA KULESZA :

Beaucoup de choses à penser. C'était une très bonne introduction pour en discuter plus longuement.

Je pense que nous avons des questions et des commentaires dans le chat. Je vais passer la parole à Ephraïm pour qu'il puisse modérer cette discussion, à moins qu'il ait quelque chose à ajouter ou quelque chose à suggérer.

Ma suggestion serait donc de parler de ces commentaires et bien sûr d'avoir du temps pour discuter. Je vois aussi qu'il y a un commentaire de Rafik. Nous pourrions ouvrir une section pour avoir une discussion. Il y a un commentaire de Stephanie. Je voudrais que Stephanie partage sa question dans la section Questions et réponses.

Je pense que Cheryl a bien discuté de la marche à suivre et a parlé de certains des défis que nous allons rencontrer pour la mise en œuvre du HRIA. Je voudrais aussi qu'on puisse pouvoir fournir des retours d'information constructifs.

Ephraïm, vous pouvez prendre la parole. Merci.

EPHRAÏM KENYANITO :

Merci. Nous n'avons pas dépassé notre temps, donc c'est une bonne chose. Nous allons avoir le temps pour une section questions et réponses.

Pour ajouter à ce que Cheryl a déjà présenté, quand on parle des utilisateurs finaux et des responsabilités, j'aimerais pouvoir ouvrir le FOI à la page 8, vous pourrez voir qu'il y a une demande pour les SO et AC pour qu'elles puissent élaborer leurs propres politiques pour remplir les valeurs sur les droits de l'homme, pour qu'elles puissent faire leurs propres évaluations et leur propre rapports d'évaluation. C'est une façon utilisée pour suggérer une manière de travailler. Nous avons suggéré cela durant la réunion de juin de l'ICANN. Nous avons essayé d'élaborer des questions, du moins une certaine évaluation pour nos SO et AC. Nous avons fait des recommandations pour ces groupes pour qu'ils puissent faire leur auto-évaluation pour tous les membres d'At-Large, NCSG, etc. pour nous assurer que tous ces groupes aient des mécanismes qui soient inclusifs quand il s'agit des droits de l'homme. Sur ce, je remercie Sally, Betsy et Cheryl puisqu'elles en ont parlé.

Cette recommandation et cet amendement aux statuts n'étaient pas seulement adressés à ICANN Org mais à la communauté en général pour nous assurer que les cadres de travail qu'ils utilisent respectent les droits de l'homme, qu'ils aient mis en places des dispositions pour pouvoir travailler là-dessus, que l'ombudsman soit aussi inclus dans cette discussion. C'est quelque chose sur lequel on doit travailler et c'est quelque chose qu'on ne doit pas faire uniquement au sein d'ICANN Org mais nous aussi au sein de nos propres groupes travail.

C'est un bon outil à utiliser. Ainsi, on pourrait peut-être faire des suggestions, à savoir comment les SO et les AC peuvent respecter les droits de l'homme, ces mécanismes pouvant être inclus dans leurs recommandations, parce que ces recommandations sur les droits de l'homme sont importantes et sont liées à la responsabilité des AC et des SO et de la communauté. Il faut s'assurer que tout le monde puisse bien se défendre. Ce sont les processus des droits de l'homme qui sont importants.

Nous avons envoyé nos recommandations. Il y a donc des volontaires qui nous ont aidés et je vous remercie. C'est un processus ouvert, il n'est donc pas encore fermé. Nous voudrions améliorer cet outil et ainsi, les communautés peuvent commencer à travailler pour s'auto-évaluer, pas seulement l'ICANN.

Encore une fois, les SO et les AC peuvent s'auto-évaluer. Donc ce sont des recommandations qui visent ces groupes pour qu'ils puissent faire une auto-évaluation pour être conformes aux droits de l'homme au sein de leurs valeurs fondamentales et de leurs statuts. C'est bon de

voir des retours d'information pour obtenir de l'aide. Qu'il s'agisse d'ICANN Org ou d'autres groupes, nous devons encore une fois nous auto-évaluer à tous les niveaux, que ce soit au niveau du leadership ou au niveau des SO et des AC.

Nous avons présenté ces recommandations durant la dernière réunion ICANN durant la séance du GAC et nous attendons les retours d'information pour pouvoir améliorer encore une fois ces outils. Nous pourrons dans l'avenir finir ce rapport d'auto-évaluation. Nous pourrons réfléchir pour faire encore une fois cette auto-évaluation en rapport avec les droits de l'homme. Au niveau interne, en tant que SO et AC, ce sera une bonne manière de procéder.

Vous aurez peut-être noté aussi qu'un document a été publié il y a à peu près un mois. Ce document cible des informations sur les étapes qui ont été entreprises. Et nous devons trouver une manière avec laquelle nous allons continuer et aller de l'avant pour nous assurer qu'il y ait des informations sur le site avec toutes les recommandations liées aux droits de l'homme, surtout en ce qui s'agit de l'organisation, à savoir comment les recommandations ont été mises en œuvre, à savoir si la moitié de ces recommandations ont été mises en œuvre et l'autre partie ne l'a pas été. Tout cela serait très utile pour avancer.

Je pense que c'est tout pour moi. Il faut continuer à travailler et nous allons nous assurer d'avoir un peu de temps pour répondre à vos questions. Donc je vais passer la parole à Olivier et à Joanna. Joanna, vous pouvez prendre le micro.

JOANNA KULESZA :

Merci.

Si j'ai bien compris, Olivier n'est pas encore là. Cela nous permet de pouvoir lire les questions que nous avons dans le chat. Alors que nous attendons Olivier pour qu'il nous donne son retour d'information, il serait bon de voir quelles sont les questions sur chat encore une fois.

Il y a une divergence entre les points de vue en ce qui s'agit du groupe de travail pour l'évaluation de l'impact des droits de l'homme. Cheryl en a parlé. Elle nous a dit que le récit qui avait été complété sur les droits de l'homme avait donc été intégré dans cette évaluation des droits de l'homme.

Je vous encourage à regarder les questions. J'en ai noté quelques-unes. La première question vient de Rafik. Elle est dirigée au personnel de l'ICANN, Ergys, si c'était possible, si vous pouvez élaborer sur la question : « Quand il s'agit du personnel, des différents bureaux... » Attendez, je ne sais pas s'il y a des réponses pour cette question. J'aimerais entendre votre réponse à cette question. Je pense qu'il y a peut-être des questions qui seraient plus directes.

ERGYS RAMAJ :

Je voudrais élaborer là-dessus.

La tierce partie qui a fait cette évaluation a fait deux choses qui doivent être mentionnées. Il y a une révision qui a été faite des documents, des entrevues présentiels, des entrevues sur les sites

dans les bureaux et aussi des sondages qui ont été faits auprès du personnel. Nous n'avons pas fait rentrer les problèmes de syndicat dans les considérations.

JOANNA KULESZA :

Merci Ergys. Je pense que cela répond à la question de Rafik.

Il y a d'autres questions sur le chat. Je vais essayer de poser celle de Stephanie Perrin. Elle a donné son avis, mais j'aimerais qu'elle puisse reformuler sa question. Est-ce que Stephanie, vous avez accès à cela ? Ce serait bien si vous pouviez nous aider.

STEPHANIE PERRIN :

Oui. Vous m'entendez ?

JOANNA KULESZA :

Oui, allez-y Stephanie.

STEPHANIE PERRIN :

Bien sûr, j'ai beaucoup de choses à dire sur ce thème. Mais malheureusement, je n'ai pas eu le temps dans les deux dernières années de rejoindre un groupe de travail sur ce sujet, mais j'ai suivi leur travail. Donc excusez-moi si je ne suis pas très au courant.

La question primordiale est celle-ci. Nous devons appliquer ce travail sur les droits de l'homme au niveau des politiques. Cela fait partie de la responsabilité commerciale. Ces questions des droits de l'homme

sont des questions compliquées. Nous avons beaucoup de personnes au sein du NCSG qui représentent des groupes politiques ou des personnes défranchisées qui sont des défenseurs des droits de l'homme. Ce sont des personnes qui voyagent dans des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés. Ils sont sur une certaine liste rouge parce qu'ils ont utilisé leur liberté d'expression.

À l'ICANN, nous avons visité des pays où les droits de l'homme ne sont pas nécessairement respectés et où nos membres sont mis à risque d'être mis en prison, d'être incarcérés. Donc c'est très difficile et j'en parle parce que la responsabilité et tous les droits du travail, toutes ces questions sont compliquées.

La chose qui est importante aussi, c'est qu'il faut faire une évaluation des impacts sur les droits de l'homme à travers les PDP. Et j'ai parlé de l'exemple du EPDP. Nous pourrions peut-être faire une évaluation de l'impact sur la vie privée. Si nous avons fait cela, cela aurait été plus utile. Il serait bon aussi de faire une évaluation sur les droits de l'homme parce que lorsqu'il y a des plaintes au sujet des informations personnelles au niveau du RGPD, les tribunaux vont regarder la charte des droits de l'homme. Donc une évaluation à ce niveau pourrait aider dans ce sens. Et les décisions ne sont pas forcément basées sur les droits de l'homme mais sur le RPGD.

La première question que je pose est celle-ci : pourquoi est-ce que c'est difficile de parler de ce sujet des droits de l'homme ? Nous avons soumis ce thème et c'est bon de votre part de nous inviter à votre panel d'aujourd'hui, on apprécie énormément. C'est une bonne

opportunité de travailler ensemble. Mais nous avons posé cette question liée aux droits de l'homme pour la plénière et nous n'avons pas reçu de soutien. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qui ne va pas ? C'est clair qu'il y a un intérêt sur cette question. C'est ma première question. C'est quelque chose qu'on pourrait ajouter à la discussion.

JOANNA KULESZA :

Merci Stephanie, c'est très utile. Nous sommes heureux que vous vouliez travailler avec nous, discuter avec nous. Entre les utilisateurs finaux et le NCSG et l'ALAC, il y a beaucoup de points communs.

On me dit ici que vous devez donner votre nom lorsque vous prenez la parole et que vous devez parler à une vitesse raisonnable.

Et tout cas, merci Stephanie, c'était des commentaires très utiles.

Je vois aussi dans le chat qu'on parle des droits de l'homme et de la possibilité et des coûts de mettre en œuvre ces droits de l'homme.

Nous allons maintenant lire les questions que nous avons dans le chat. Et si vous les lisez, vous allez voir qu'il y a aussi des questions qui analysent les droits de l'homme et le travail que nous sommes en train d'essayer de faire.

Ephraïm, est-ce que vous voulez répondre à la question d'Alberto qui se base sur la déclaration des droits de l'homme ? Et il y a aussi une question de Jonathan qui dit : « Les droits de l'homme comprennent de nombreux autres droits qui doivent être considérés. » Et de

nouveau, Jonathan parle de différents droits des personnes sur internet.

Je crois que nous avons ici plusieurs perspectives différentes, une qui se focalise sur l'évaluation des droits de l'homme et une autre plus générale qui se focalise sur la substance en elle-même des droits de l'homme et les politiques liées aux droits de l'homme. Ephraïm, est-ce que vous voulez répondre à cette question spécifique ? Parce que je crois que ceci présente différentes approches en ce qui concerne la compréhension des droits de l'homme. Ephraïm, je vais m'arrêter ici. Si vous voulez répondre, je vous donne la parole.

EPHRAÏM KENYANITO :

Merci beaucoup Joanna.

Merci Jonathan pour vos questions. C'est un plaisir d'avoir cette conversation. Nous devons nous assurer que cela puisse continuer.

En tout cas, nous avons ici le cadre d'interprétation qui se trouve dans le chat ; ici on en parle. Et cela a été très utile pour assurer que celui-ci soit limité. Et je vais citer le cadre d'interprétation et la partie... Si vous regardez la dernière page de l'annexe 1, vous verrez que ce cadre d'interprétation est lié à la mission aussi, cela se trouve dans la mission-même, et il y est dit qu'il ne faut pas agir à l'extérieur de cette mission. Cela se trouve à la page 12 de ce document que je viens de vous envoyer. Et vous verrez que cette interprétation indique que les droits de l'homme doivent être respectés, qu'ils doivent être considérés dans le cadre du travail réalisé au niveau des droits de

l'homme. Et pour reprendre ce qui y a été dit, l'ICANN est une entité qui ne nous oblige pas à considérer cela puisque l'ICANN n'a pas considéré cela à Genève par exemple puisque c'est une tierce partie.

En ce qui concerne les droits de l'homme, on a une conversation avec des principes qui doivent être ajoutés à notre traité. Et lorsque cela sera fait, à ce moment-là, on pourra modifier ces textes-là. En attendant, les limites de cette interprétation se trouvent dans le cadre d'interprétation et c'est pour cela qu'il est basé sur le fait que les statuts constitutifs ont accordés il y a quelques années que le cadre d'interprétation devait tenir compte des recommandations de la piste de travail 2, ce qui a été dit pendant les réunions de l'ICANN.

On me dit: « Est-ce que cela laisse la possibilité à l'ICANN de considérer tous les droits de l'homme? » Je dirais que la limite se trouve dans le cadre d'interprétation, donc les SO et AC doivent penser et voir comment elles peuvent apporter cette considération des droits de l'homme. Ces recommandations de la piste de travail 2 indiquent que nous devrions le faire parce que certaines communautés qui travaillent ou non avec les droits de l'homme ont participé au processus d'élaboration de politiques et il y a des questions de protection de la vie privée liées aux droits de l'homme. Et avant que le Conseil au moins de novembre accepte le cadre d'interprétation et que toute la partie des droits de l'homme soit terminée dans le processus du EPDP, il nous fallait nous assurer que par exemple, les syndicats, si on travaillait au sein d'ICANN comme employé par exemple, on allait avoir les mêmes paiements pour les

femmes et pour les hommes, qu'on allait avoir des congés de maternité. Ce type de choses concernent aussi les droits de l'homme. Donc le cadre d'interprétation indique ces limites.

Je dirais qu'on a eu une déclaration des droits de l'homme, on a parlé de tout cela. On a dit qu'ICANN ne pouvait pas être obligée d'appliquer les droits de l'homme puisque ce n'était pas une obligation pour l'ICANN et qu'on allait appliquer ces droits de l'homme dans le cadre des limites du cadre d'interprétation.

On me dit que je parle un petit peu trop vite pour les interprètes ; je m'en excuse. Et je donne la parole à Joanna.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Ephraïm.

Nous avons beaucoup de réponses dans le chat apparemment. Je vois qu'Olivier vient de se joindre à nous, ce qui est très bien puisqu'Olivier devait prendre la parole. Donc s'il veut participer à cette discussion, nous sommes un petit peu en avance, si vous voulez prendre la parole Olivier. Si vous pouvez, je vous donne la parole.

Nous avons déjà abordé certains aspects de la discussion. Nous nous sommes focalisés au niveau du contexte général des droits de l'homme, nous avons aussi présenté une évaluation de l'impact des droits de l'homme. Il y a différentes approches en fonction de la communauté et en fonction de la mise en œuvre aussi et des droits de l'homme au sein de l'ICANN. On essaie de voir, comme Cheryl l'a dit, la

manière de mieux tisser les droits de l'homme à l'intérieur de notre organisation.

Je vais vous donner la parole Olivier si vous voulez nous guider un peu dans cette discussion. Je vois que Jonathan a levé la main. Je vais donner la parole à Olivier d'abord et ensuite, on donnera la parole à Jonathan.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Joanna. Je m'excuse, je suis un petit peu retard. J'avais une réunion présentielle qui était prévue pour le mois de février de cette année et j'ai pu l'avoir aujourd'hui finalement.

Vous avez fait du bon travail en mon absence. Merci de me donner la possibilité de parler un petit peu de cette question. Comme vous le savez, je suis ce groupe de loin, mais je sais que ce qu'ils font, c'est important, je connais le moment où le groupe a été créé, son impact sur l'ICANN. Et sachant qu'il s'agit d'un groupe qui est un groupe de travail, ce n'est pas un groupe avec une charte officiellement et déclarée, donc c'est un groupe qui n'a pas de problème de politiques et c'est un groupe avec des activités intercommunautaires dans notre organisation. Et il est dommage que nous devions travailler de cette façon pour obtenir des résultats à des problèmes qui ne sont pas considérés comme des problèmes centraux pour l'ICANN bien sûr, mais qui sont des problèmes très importants pour l'ICANN aussi, comme les droits de l'homme, comme cela a déjà été dit probablement dit d'ailleurs.

À une époque, à l'ICANN, on disait que quand on parle des droits de l'homme, on doit voir si ICANN respecte les droits de l'homme. Et lorsqu'on parle d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme, beaucoup de gens commençaient à dire : « Si on commence à parler de cela, cela n'a rien à voir avec notre travail. C'est tout à fait à l'extérieur des responsabilités de l'ICANN. » Et comme vous savez, l'histoire nous a montré que les droits de l'homme sont un point clé de la gouvernance et que c'est quelque chose d'important qui peut être utilisé par certains gouvernements, par certains organismes gouvernementaux. Il pouvait y avoir des indicateurs et différentes questions qui nous permettaient d'évaluer ces droits de l'homme dans le détail.

Je ne suis pas un expert dans le domaine, mais je dirais qu'il est certain que le travail qui a été fait par ce groupe de travail pour aborder une série de points liés aux droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN a été un travail très enrichissant. Maintenant, on peut se demander comment nous allons continuer ce travail.

Je pense que ce sont des défis pour un groupe qui n'a pas de charte, qui doit affronter la politique réelle de l'ICANN et tout ce qui est lié à cela. L'impact des droits de l'homme est quelque chose que notre communauté des utilisateurs finaux connaît bien. Et je sais qu'il y a beaucoup d'organisations et de structures At-Large qui ont bien compris de quoi il s'agissait mais dans d'autres cas, on n'avait pas bien compris. Je pense qu'ici, nous avons une ligne très fine qui indique la façon dont l'ICANN considère la liberté d'expression, la

protection des personnes aussi lorsqu'il s'agit de délits et autres. On a ici une vue d'ensemble de ces droits de l'homme appliqués dans le cadre de l'ICANN.

Il faut aussi comprendre que l'ICANN n'est pas une organisation type ou une compagnie type dans la quelle on peut dire : « Voyons si les droits de l'homme sont respectés et de cette façon, on peut voir si toute l'organisation respecte les droits de l'homme. À ce moment-là, l'ICANN pourrait faire pression sur ceux qui ne les respectent pas pour changer ces choses-là. » Mais l'ICANN ne peut pas faire cela, l'ICANN ne peut pas contrôler tous les TLD pour savoir s'ils sont gérés par des gouvernements qui respectent les droits de l'homme. C'est un travail très compliqué. Donc quelque part, nous devons trouver une solution à mi-chemin nous permettant de tenir compte des droits de l'homme.

La position concernant cela est quelque chose qui est analysée dans l'ICANN comme quelque chose qui n'est pas terminé. Nous n'avons pas fini d'aborder cette question des droits de l'homme et nous devons continuer et nous devons penser que nous avons fait une évaluation de l'impact des droits de l'homme. D'accord, il y a différentes approches, cela a donné des explications qui étaient importantes, une connaissance qui n'existait pas auparavant au sein de l'ICANN. Et il y a une question de communication ici qui est très importante. Et c'est pour cela que je pense qu'une partie de notre travail va être aussi la partie de la formation, former nos membres et nous assurer que c'est quelque chose que la communauté de l'ICANN

veut faire et voir et que la communauté va respecter et guider notre organisation dans ce sens.

Notre organisation veut aussi faire preuve de volonté de le faire. Quand on regarde ce qui s'est passé par exemple en 2012 à la conférence mondiale sur les télécommunications internationales, on a voulu inclure les droits de l'homme dans le premier paragraphe du traité qui a été signé avec les pays et certains pays ne voulaient pas signer ce traité. Et pourtant, on sait que c'était quelque chose de tout à fait positif et on doit s'assurer que la culture soit modifiée au sein de l'ICANN de façon à ce qu'on ait une organisation qui ne regarde pas seulement l'aspect commercial et ce que coûtent certaines choses mais aussi l'aspect des droits de l'homme quand il s'agit de par exemple les perspectives d'At-Large, c'est-à-dire les utilisateurs finaux qui jouent un rôle important et qui doivent être inclus dans des contrats par exemple. Donc nous devons pousser les statuts constitutifs un petit peu plus loin pour qu'il y ait des accords et des contrats qui vont tenir compte justement de tout cela.

Je crois que j'ai déjà un peu trop parlé. Je pense que nous avons encore beaucoup de choses à faire, que la formation, le développement de la culture de notre organisation est importante. J'espère que je n'ai pas été trop tortueux dans ma présentation. Je vous remercie.

EPHRAIM KENYANITO : Merci. On vous entend encore. Merci Olivier. Merci d'avoir participé.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais nous avons un problème d'audio.

EPHRAIM KENYANITO : Je pense qu'il serait bon de poser d'autres questions. Nous avons adressé déjà certaines de ces questions.

YEŞİM NAZLAR : Je suis désolée de vous interrompre, je suis désolée encore une fois, mais votre audio ne fonctionne pas bien. Les interprètes ont beaucoup de mal à vous entendre. Je voudrais voir si peut-être Joanna pourrait prendre la relève. Peut-être que son audio serait plus approprié.

JOANNA KULESZA : Je suppose que ma connexion est bonne, donc allons-y.

Merci Olivier.

Je vois que la discussion commence à se compliquer. Je vois qu'il y a des commentaires de la part de Jonathan. Vous voulez prendre la parole ?

JONATHAN ZUCK : Oui, merci.

Je sais que c'est une conversation qui est beaucoup plus générale et beaucoup plus importante mais je pense qu'à l'At-Large, nous avons

eu la tâche d'étudier les intérêts des utilisateurs finaux et c'est bien plus que pour les gens qui enregistrent des domaines. Donc le cadre de travail de cette évaluation des droits de l'homme est beaucoup plus important que ce qui est inclus dans les politiques de l'ICANN.

Nous devons aussi observer l'impact qui sera ressenti pour les personnes qui ne sont pas des personnes qui enregistrent des noms de domaine. Bien sûr, je ne parle pas de famine, mais nous parlons de l'évaluation de l'impact. Il est donc raisonnable d'observer ce qui a à voir avec l'impact de nos politiques vis-à-vis des droits de l'homme et cela, au-delà de la communauté des titulaires de noms de domaine de l'ICANN. C'est ce que je voulais rajouter. Je sais qu'on n'a pas besoin d'observer tous les droits, mais nous devons bien sûr nous poser des questions sur tout ce qui est de impact de l'ICANN sur le reste des humaines.

JOANNA KULESZA :

Merci Jonathan.

Y a-t-il des participants dans le chat qui veulent prendre la parole ? En attendant, je peux poser les questions qui ont été posées dans le chat. Je me demande si quelqu'un voudrait prendre la parole et poser une question directement sur la plateforme ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons lire les commentaires.

Nous avons un commentaire qui vient d'Austin. Austin est coprésident du groupe de travail intercommunautaire sur l'évaluation d'impact

sur la vie privée, qui est un instrument qui évalue les risques. Est-ce que quelqu'un veut bien répondre à son commentaire ?

AUSTIN RUCKSTUHL :

Merci Joanna et merci Ephraïm et à toutes les personnes qui sont intervenues. Je suis en Californie, il est très tôt pour moi, donc j'essaie de suivre la conversation dans le chat ainsi que les commentaires.

Je voudrais me focaliser sur le point que les questions qui sont dans le chat peuvent être adressées au cas par cas. Le commentaire de Jonathan sur l'ouverture de ce sujet pour élargir le cadre du HRIA à l'At-Large, c'est possible. Mais le travail doit commencer quelque part. Le cadre n'est pas aussi important dans ce sens. Il y a des problèmes de temps pour les volontaires. Il y a tellement de thèmes à résoudre auxquels l'ICANN fait face. Avec six volontaires, pour que ces personnes se retrouvent et aient des discussions, nous pourrions ainsi préparer un cadre de travail. Nous pourrions commencer à travailler avec un outil HRIA et nous pourrions intégrer cet outil dans les documents pour pouvoir noter toutes les idées qui ont été émises. Et pour cela, il nous faut un petit groupe de personnes qui puissent étudier encore une fois ce cadre. Et une fois qu'il y aura une prise de conscience de la communauté, les personnes qui auront rejoint le groupe plus tard n'ont pas trop de connaissances sur le thème exposé. Quand on parle du PDP sur lequel on a travaillé pendant des années et qu'on dit à la fin : « Qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce que vous pensez qui a été fait durant les dernières années ? Qu'est-ce qu'on devrait

rajouter ? Etc. » Donc c'est vraiment un effort d'équipe qui demande de la collaboration.

Une fois que le processus a démarré et qu'on a mis en place un document et qu'on explique exactement ce qui se passe avec un fichier Excel ou un autre outil, on peut continuer à travailler. Nous avons présenté d'ailleurs un projet comme celui-ci au GAC. Cela n'a pas eu beaucoup de suivi, mais je pense que l'ALAC pourrait être une bonne cible pour ce genre de processus.

Vous pouvez me parler à moi, à Ephraïm si vous voulez plus de détails. C'est tout pour aujourd'hui.

JOANNA KULESZA :

Merci Austin.

Je vois un commentaire aussi... Je ne vois toujours pas de main levée. Je vois qu'il y a beaucoup de conversations sur le chat, mais je ne vois de main levée.

Il y a un commentaire de Greg sur le PDP du SubPro. Il y a une discussion sur les droits de l'homme.

Y a-t-il des réflexions sur la collaboration ? Je vois qu'il y a des commentaires sur ce sujet. Je suis curieuse de savoir s'il y a d'autres idées. Je sais qu'il y a un historique derrière ce groupe. Je vois qu'Olivier a levé la main. Olivier, vous pouvez prendre la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vais suivre mes deux minutes cette fois-ci.

J'ai mentionné tout à l'heure que l'organisation de l'ICANN est une organisation qui a une mission mondiale pour coordonner certaines ressources à travers le monde donc et qui doit gérer ses relations avec le secteur privé mais aussi avec les gouvernements. Si on applique un cadre de travail standard commercial à l'ICANN, ce n'est pas vraiment ce qui correspond à l'ICANN, ou même d'ailleurs un cadre de travail genre gouvernement. Donc c'est un petit peu difficile.

Les droits de l'homme à l'ICANN, c'est une notion très importante car cela assume des fonctions qui sont souvent assumées par des gouvernements, les choses comme la coordination de la racine. D'ailleurs, les gouvernements ne disent pas : « Ce sont des ressources critiques »; c'est nous qui faisons ce travail. Nous gérons les infrastructures critiques de notre pays. Ce sont des choses qui sont faites par l'ICANN de différentes manières.

Ce que je dis, c'est que l'ICANN doit aussi se comporter d'une manière qui ne ressemble pas seulement au secteur privé, du moins au secteur privé américain. Il faut que cette organisation fonctionne comme une organisation internationale et il faut que les fonctions ressemblent à cela.

Merci.

JOANNA KULESZA : Merci Olivier.

Gangesh ?

GANGESH VARMA :

Je voudrais remercier toutes les personnes qui sont intervenues dans cette discussion aujourd'hui et aussi qui ont participé à la discussion dans le chat. Je voudrais partager ma perspective rapidement sur les différentes étapes de discussion, sur la transition, sur la responsabilité et sur l'outil qui a été développé.

Je suis d'accord avec certains des commentaires qui ont été faits. C'est un bon point de départ. Nous devons voir qu'il y a de l'énergie pour que les AC et les SO puissent intervenir. Je comprends que ce ne sera peut-être pas suffisant, ce ne sera peut-être pas une manière efficace de faire les choses mais malgré tout, il est difficile de pouvoir coordonner. Si les AC et SO travaillaient sur cette question séparément et sur ces problèmes spécifiques aux droits de l'homme, les parties prenantes pourraient vraiment comprendre ce que l'on veut dire quand on parle des droits de l'homme. Nous avons des questions qui sont très diverses dans ce sens. C'est un parcours qu'on pourrait suivre.

Quand on parle du DNS et de l'utilisation malveillante du DNS, on pourrait aussi élaborer des politiques pour éduquer les utilisateurs finaux. Si l'ALAC avait les mêmes approches pour les droits de l'homme, s'il y avait une interaction avec les utilisateurs finaux et qu'on pouvait bien leur expliquer comment les droits de l'homme seraient mieux définis, je pense que cela aiderait.

JOANNA KULESZA :

Merci.

Je vois une main levée de Gregory et je vois qu'on parle de nouveau de la discussion sur l'utilisation malveillante du DNS. Je vais donner la parole à Gregory et ensuite, nous donnerons la parole à Jonathan Zuck.

GREG SHATAN :

Merci Joanna. Je voudrais reprendre un petit peu ce qu'Olivier a dit.

Je n'ai pas très bien compris ce qu'Ephraïm avait dit, mais les principes de base sur les droits de l'homme sont discutés au sein du groupe qui a préparé le cadre d'interprétation et cela est reflété dans le cadre d'interprétation qui donne à l'ICANN sa nature, puisque les principes doivent être appliqués par l'ICANN. Je dirais qu'il pourrait y avoir des conséquences indésirables si cela n'était pas appliqué. Par conséquent, je dirais que j'aimerais entendre dire que cette partie du cadre d'interprétation a été prise en compte.

Et par ailleurs, je pense qu'en termes de futur, on a ce groupe qui n'a pas de charte et on pourrait avoir plutôt un sous-comité du NCSG ; quelque chose qui soit plus intercommunautaire serait peut-être mieux. Il faudrait trouver un nouveau type de groupe qui nous permettrait d'avoir une participation plus équilibrée à travers toute l'organisation et plus efficace par conséquent.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup. Oui, vous avez tout à fait raison. Je pense que c'est exactement le type de contribution que nous attendons.

Je vois qu'Olivier a la main levée. Donc nous allons donner la parole à Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Joanna.

Je pense que c'est quelque chose qu'At-Large et l'ALAC devraient reprendre. On n'a peut-être pas fait suffisamment de choses là-dessus. Je me sens un petit peu coupable, mais il y a tellement de choses qu'on doit faire dans l'ICANN, tellement de thèmes différents qu'il nous faut aborder. Il y a plusieurs personnes qui ont suivi le travail de ce groupe de travail, mais peut-être qu'on n'a pas été assez proactifs concernant les droits de l'homme dans notre PDP processus d'élaboration de politiques.

Vous savez que Jonathan, lorsqu'il parle de la protection des utilisateurs finaux, protection contre différents dommages qui pourraient surgir, je pense que c'est un intérêt qui existe dans notre communauté clairement et nous devons nous tenir à cette approche et demander à certaines personnes de consolider des politiques et d'organiser des appels et des groupes de travail là-dessus.

Je pense que c'est frustrant des fois au sein de l'ICANN de voir qu'on a des bons groupes de travail qui abordent des thèmes très importants et ensuite, on n'a pas suffisamment de gens. Pour l'ICANN, c'est un

petit peu la même chose que pour le groupe intercommunautaire sur la gouvernance. Les gens disent : « Ces groupes ne sont pas suffisamment intercommunautaires. » Mais on a invité tout le monde à participer mais ces personnes n'étaient pas intéressées, donc elles ne viennent pas et du coup, on nous critique parce qu'on n'a pas un groupe suffisamment équilibré. C'est une honte parce que c'est une des choses... On dit : « On ne va pas participer. » Du coup, comme on ne participe pas, ce n'est pas intercommunautaire. Et comme ce n'est pas intercommunautaire, la valeur du travail de ce groupe de travail est tout à fait diminuée. Je crois que c'est un grave problème.

Si l'ALAC continue à travailler là-dessus et travaille côte-à-côte avec le NCSG, peut-être qu'on aura des discussions sur ce thème de manière régulière, on aura un ordre du jour sur certains points et cela permettra d'élargir un petit peu l'approche. Mais je ne sais pas comment convaincre les autres, ceux qui sont réticents à participer à ces discussions. Je ne sais pas comment le faire.

Merci, j'ai terminé.

JOANNA KULESZA :

Merci Olivier.

Je vois qu'il y a aussi une discussion qui a lieu dans le chat. Je vois que Gangesh, Gregory et Stephanie lèvent la main. Gangesh, est-ce que vous avez levé la main ou est-ce que c'est une ancienne demande de parole ?

STEPHANIE PERRIN :

Merci.

Je voulais remercier Olivier pour ce qu'il venait de dire. Ce dernier commentaire est important. Je pense que nous avons du mal à attirer les gens concernant ce thème. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, il est difficile d'avoir un soutien intercommunautaire et d'avoir des réunions plénières. À cette réunion, cela a été le cas justement. Les gens se plaignent ensuite parce qu'on n'a pas inclus tout le monde. Qui est responsable de cette situation lorsqu'on a des réunions ouvertes, lorsqu'on a des groupes de travail intercommunautaires qui sont ouverts à tous et qui peuvent inclure tout le monde ? On se le demande. En tout cas, nous assumons cette représentation lorsque nous participons au travail de l'ICANN. Nous nous joignons aux groupes de travail qui nous intéressent.

Je pense que ce serait très bien de pouvoir travailler tous ensemble. Cette participation de l'ALAC et du NCSG, c'est un bon exemple, mais je vais vous donner un petit peu quand même un avertissement. Je pense que chaque fois que vous allez suggérer que la protection contre les activités criminelles est un droit de l'homme dont l'ICANN ne peut pas tenir compte, c'est vrai, il y a beaucoup d'activités criminelles qui ont lieu, mais nous avons quand même la possibilité de nous occuper de l'aspect lié aux droits de l'homme. Si ce thème vous intéresse, je pense que ce serait une bonne idée, un bon début.

JOANNA KULESZA : Merci Stephanie. Je crois que c'est un commentaire très productif. Vous avez justement mis le doigt sur le problème. La discussion concernant l'utilisation malveillante du DNS doit tenir compte de la sécurité mais aussi des droits de l'homme. C'est ce qui rend cette approche encore plus compliquée parce qu'il faut tenir compte de tous ces aspects.

Je vais voir s'il y a des commentaires. Je vois qu'il y a des commentaires dans le chat. Jonathan en a fait un. Jonathan propose qu'on parvienne à un compromis. Stephanie et Greg, je pense que nous sommes un petit peu au-delà de ce point.

Nous avons encore quelques minutes. Ephraïm par exemple, est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

EPHRAÏM KENYANITO : Je crois que mon internet fonctionne mieux.

Je voulais juste ajouter quelques points. Mais je pense que cette discussion a été très intéressante.

Un commentaire de Gangesh à savoir si on peut faire une évaluation des droits de l'homme pour les SO et les AC. C'est une bonne question parce que comme vous le savez, cela a été dit dans le chat, c'était une question qui a été soulevée. Il fallait faire une évaluation pour les SO et les AC et c'est quelque chose qui a été dit qui est important à faire. Et d'après les commentaires de Betsy, nous pouvons dire que pour

ICANN Org, c'est quelque chose qui a été fait par une tierce partie. Donc je serais curieux de savoir ce que d'autres en pensent.

JOANNA KULESZA :

Merci Ephraïm. Je vais demander aux autres panelistes s'ils ont quelque chose à ajouter, si quelqu'un veut ajouter un commentaire. Peut-être Cheryl ou les personnes que nous avons invitées à participer à cette réunion ? Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole et ajouter quelque chose ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Si vous me le permettez, je vais prendre la parole.

Dans le chat, on voit les différences culturelles qui existent entre tous les membres de cette organisation internationale. Et je dirais que certains d'entre nous préfèrent avoir un débat ou une discussion avec des fois même un ton qui monte, un peu d'agressivité et d'autres n'ont pas cette culture.

Mais il y a quand même une norme et je dirais qu'en général, nous devons respecter les différences qui existent entre la façon dont les gens attendent que les discussions se fassent et aient lieu. Des fois, il y a la zone de confort de chacun, par exemple l'attente. Lorsqu'on a une participation à distance, il y a une queue, les personnes demandent la parole et des fois, il faudrait trouver la meilleure méthodologie pour parvenir à une discussion, quelque chose qui nous permettrait d'être

inclusifs, d'être ouverts de façon à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles barrières et obstacles contre l'inclusion qui surgissent.

Je vous remercie.

JOANNA KULESZA :

Merci Cheryl.

Sally, vous avez la main levée.

SALLY COSTERTON :

Je voulais résumer un petit peu. Je vous remercie de nous avoir invités à participer à cette réunion.

Je dirais que, comme nous l'avons dit, il y a plusieurs approches concernant les droits de l'homme et l'étude d'impact sur les droits de l'homme. C'est une large discussion sur les droits de l'homme qui a eu lieu au sein de la communauté de l'ICANN depuis plusieurs années. Mais je vous demanderais de continuer à nous faire participer. Nous voulons qu'il y ait des meilleures pratiques ou des bonnes pratiques. C'est quelque chose de nouveau pour beaucoup d'entre nous. Je comprends que ce n'est pas un problème facile à régler, mais je pense que c'est une discussion très saine, le fait qu'on puisse parler les uns avec les autres et établir des priorités et trouver la meilleure manière d'utiliser les ressources pour la plus grande majorité des membres de notre communauté.

Donc je vous remercie et je pense que nous allons continuer à travailler dans ce sens.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Sally. Vous avez fait un très bon résumé.

Je suis ravie de voir cette construction de consensus qui existe qui commence à se dessiner. Je suis contente que Sally l'ait dit. Nous avons donc ce système de réunions virtuelles avec la salle Zoom et tout ce que cela peut représenter.

Ephraïm, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

EPHRAÏM KENYANITO :

Non, merci. J'espère que nos deux groupes vont pouvoir continuer à collaborer.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Ephraïm.

Merci à tous.... Alberto, allez-y. Vous avez une minute pour résumer un petit peu ce qui a été dit au cours de cette réunion.

ALBERTO SOTO :

Je vais parler en espagnol. Est-ce que vous m'entendez ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ :

Pouvez-vous confirmer qu'on l'entend bien ? Quelqu'un a confirmé.

ALBERTO SOTO :

Je me sentirais plus à l'aise si l'on ne parlait pas des droits de l'homme en général. Jonathan a fait un commentaire. Il y a des choses très spécifiques qui devraient être traitées de manière particulière. Je ne comprends pas très bien si on ne parle pas spécifiquement du fait qu'en politique, on a considéré les questions de la vie privée, etc. et ce que Jonathan a dit, nous devons je pense aborder cela de cette façon parce que si on parle des droits de l'homme en général, c'est difficile de parvenir à une conclusion. Si on considère tous les droits de l'homme des Nations Unies, on va devoir se centrer sur des droits de l'homme spécifiques qui sont dans la mission de l'ICANN.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Alberto. Je crois qu'il y avait un petit problème de traduction, mais c'est normal.

Je crois que maintenant, nous devons conclure notre réunion. Je vous remercie d'avoir accepté cette invitation. Je remercie le personnel de l'ICANN de nous avoir aidés. Je crois qu'il y a du travail à faire de manière conjointe, des questions auxquelles il est difficile de répondre mais en même temps, il y a une question d'atmosphère que nous devons maintenir malgré les difficultés à travailler en ligne. Merci beaucoup Olivier d'avoir participé en cours de réunion. Merci à tous et j'espère que nous aurons davantage de discussions portant sur la sécurité, sur les droits de l'homme. Je remercie les interprètes, le personnel de l'ICANN, les techniciens et je vous dis à bientôt.

droits de l'homme - une voie à suivre

FR

Cette séance est terminée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]